

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 19 DECEMBRE 2017

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (12) : Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE, Mme MARTIN-GENDRE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (4) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme HERVIEU (représentée par M. BERTHIER), Mme MIELLE (représentée par Mme GINDRE), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé (1) : M. BOURGUIGNAT.

Date de convocation : 12 décembre 2017

Délibération n° : 63-2017

Objet : Admission de créances en non-valeur - exercice 2017

Au vu des pièces présentées par le trésorier municipal, justifiant de la non solvabilité des débiteurs, les membres du conseil d'administration décident d'admettre en non valeur dans le budget principal les créances suivantes :

Résidence Abrioux	2 842,73 €	impayés sur loyers
Résidence Viardot	1 108,50 €	
Service Action Tutélaire	1 340,19 €	émolument du SATGE suite à décès
Repas à domicile	717,41 €	factures impayées suite à décès et restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite
D'Alembert	40,72 €	restes à recouvrer sur repas et transports inférieurs au seuil de poursuite
Centre social Balzac	9,38 €	émission d'un titre de recettes et restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite
Total	6 058,93 €	

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PREFECTURE DE LA REGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE
PREFECTURE DE LA COTE-D'OR
Déposé le :

28 DEC. 2017



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie KELLE



Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Ressources Internes : 1
Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE 20 DEC. 2017